

<https://www.snetap-fsu.fr/Mobilite-Concours-l-Intersyndicale-interpelle-la-DGER.html>



Mobilité, Concours, ... l'Intersyndicale interpelle la DGER

- Les Dossiers - Fonctionnement des EPL - Dotation ATLS -

Date de mise en ligne : samedi 11 juillet 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Après avoir interpellé la [DGER](#) ce matin en début de réunion du [CTEA](#), à propos de la note de service [ATLS](#), l'Intersyndicale Snetap-[FSU](#) - [FO](#)-Enseignement Agricole - [CGT](#)-Agri a rencontré plus longuement Isabel De Francqueville, Sous directrice EDC (Sous-Direction des établissements, des dotations et des compétences) cet après midi sur 3 points concernant la mobilité et les concours.

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH89/logo_fo_cgt_snetap-3-ee536.png]

1 - NOTE DE SERVICE MOBILITE [ATLS](#) (pour une prise de fonction au 1er septembre)

L'Intersyndicale a interpellé la [DGER](#) sur la note de service concernant la mobilité sur les postes d'ATLS (Administratifs, Techniciens de Labo et de Santé). Plusieurs points posent problèmes dans cette note :

- le périmètre de cette note de service - Qui peut postuler ? titulaire, [ACEN](#) en [CDI](#), ACEN en [CDD](#), nouveau recrutement ?
La DGER a confirmé que cette note s'adresse à l'ensemble des personnels ATLS, titulaires et contractuels.
- des manques dans le tableau récapitulatif des postes : il manque soit des lieux d'affectation, soit des coordonnées (adresse mail pour l'envoi du dossier ou numéro de téléphone de la personne à contacter - voire les deux éléments) alors que les personnels sont censés joindre directement ces établissements.
La DGER assure avoir procédé aux rectificatifs mais ne sait pas quant ceux-ci paraîtront.
- la parution d'une note au 9 juillet avec une date de retour des dossiers fixée au 9 août. Compte-tenu des fermetures administratives des établissements durant la période estivale, les délais pour les agents seront très courts.
La DGER reconnaît ces difficultés mais assure de sa volonté de ne laisser aucun poste vide à la rentrée et qu'il n'y avait pas d'autre alternative.

2 - CONCOURS

L'Intersyndicale a également alerté la DGER sur des éléments qui posent problèmes dans les résultats concours et pour lesquels des explications ou des correctifs sont attendus :

la situation après le concours interne agro-équipement : sur les 11 postes offerts au concours, le jury avait retenu 6 admissibles ... mais seulement un collègue admis au final ! Comment un tel résultat peut-il s'expliquer sur un concours interne ? Pour l'Intersyndicale cette décision est inacceptable et impose un correctif dans les plus brefs délais.

les résultats au concours externe agro-équipement pour lequel 10 postes sont à pourvoir mais aucun résultat à ce jour ! Pourquoi ?

les résultats d'admissibilité n'ont pas été publiés, ce qui rend difficile voire impossible l'interprétation de ceux-ci (admis et admissibles + listes complémentaires). D'autres résultats concours comme celui de l'aménagement paysager interpellent, avec 6 collègues admis pour 9 postes ! Manque de candidats ?

3 - NOTE DES SERVICE CONTRACTUELS

Comme elle l'avait fait auprès de l'ensemble des organisations syndicales ce matin en [CTEA](#), la DGER a confirmé à nouveau que la note de service pour le mouvement des ACEN paraîtra le samedi 11 juillet. Un report nécessaire selon elle compte tenu des retards des résultats aux concours et de la nécessité de vérifier les 1600 postes pour une publication stabilisée.

L'Intersyndicale a regretté ce report et une sortie en plein week-end du 14 juillet. Une situation inconfortable pour le moins pour des personnels déjà soumis à une fin d'année très compliquée, dans l'attente et l'inquiétude d'un demain

incertain malheureusement pour certains.

Pour l'Intersyndicale, ces erreurs sont notamment le fruit d'un manque criant de personnels dans les services du Ministère, qui se trouvent aujourd'hui sous pression. Elle appelle les sections et les personnels à vérifier ces notes de services et à faire remonter auprès de nos organisations syndicales les manques ou les erreurs manifestes.

Paris, le 10 juillet 2020